

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT DES AGENCES D'APPUI SPÉCIALISÉ DANS LE CHANGEMENT DES NORMES SOCIALES ET COMPORTEMENTALES RELATIVES AU GENRE ET AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET EAGER

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour mettre en œuvre le projet intitulé « Projet d'autonomisation et de résilience des filles et des femmes » ou **East Africa Girl's Empowerment and Resilience Project (EAGER) – P179293**. Ce projet sera dirigé par le ministère de l'Éducation nationale (MEN), via l'Unité de facilitation du projet (UFP) et le Fonds d'intervention pour le développement (FID), en collaboration étroite avec les ministères sectoriels.

L'objectif principal du projet EAGER est « d'accroître le niveau d'instruction et les revenus des filles et des femmes dans les zones d'intervention, tout en renforçant la capacité institutionnelle pour mettre en œuvre des politiques d'égalité des sexes ». Ce projet se divise en trois (03) composantes complémentaires :

- Composante 1 : Stimuler l'accumulation du capital humain
- Composante 2 : Permettre l'accès à un emploi productif
- Composante 3 : Créer un environnement propice

Le **Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)** est responsable de coordonner les activités des composantes 1.2, 2 et 3, qui se présentent comme suit :

Composante 1 : Stimuler l'accumulation du capital humain

Cette composante vise à résoudre les principaux facteurs conduisant à l'abandon scolaire des filles. Elle soutient leur réintégration dans le système éducatif et améliore leurs perspectives économiques et sociales. Deux programmes sont inclus dans cette composante :

- **Sous-composante 1.1 : Maintien des filles à l'école** : Ce programme soutient les filles pour qu'elles poursuivent leur scolarité au collège, en leur octroyant des bourses d'études et en déployant un programme d'autonomisation basé sur une éducation à la vie en harmonie au niveau des collèges.
- **Sous-composante 1.2 : Espaces sûrs pour les filles non scolarisées** : Cette sous-composante soutient les filles ayant abandonné l'école en leur offrant la possibilité de se réintégrer dans le système éducatif ou en leur fournissant un mentorat et des compétences pour s'engager dans des activités génératrices de revenus.

Composante 2 : Permettre l'accès à un emploi productif

Cette composante vise à aider les jeunes filles et les femmes à réussir sur le marché du travail. Elles sont formées pour devenir salariées ou entrepreneures, afin de générer des revenus grâce à des opportunités professionnelles régionales. La composante se subdivise en trois sous-composantes :

- **Sous-composante 2.1 : Transition de l'école au monde du travail** : Elle facilite l'accès des filles et des femmes à des emplois rémunérés et améliore leur employabilité.

- **Sous-composante 2.2 : Transformation économique** : Ce programme cible les jeunes femmes entrepreneures ou celles désireuses de le devenir. Il vise à réduire leur dépendance à l'entrepreneuriat de survie et à améliorer la productivité des micro-entrepreneures, tout en soutenant l'expansion de leurs activités pour créer des emplois durables et inclusifs.

Composante 3 : Création d'un environnement propice

Cette composante soutient le renforcement des capacités institutionnelles nécessaires pour appliquer les réformes politiques et améliorer la gestion des programmes de développement économique, en ciblant les femmes et les filles. Elle comprend trois sous-composantes :

- **Sous-composante 3.1 : Politiques, catalyseurs de marché et institutions** : Cette sous-composante offre une assistance technique pour mettre en œuvre des politiques d'égalité des sexes et renforcer les capacités des organisations locales en faveur des femmes.
- **Sous-composante 3.2 : Prévention et riposte à la violence basée sur le genre (VBG)** : Elle soutient des interventions pour changer les normes de genre et améliorer l'accès aux services de prise en charge des cas de VBG, notamment au niveau communautaire.
- **Sous-composante 3.3 : Plateforme de connaissances EAGER** : Cette sous-composante facilite les échanges et le partage de connaissances entre les pays participants, afin d'optimiser la mise en œuvre des activités du programme.

En résumé, EAGER se concentre sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles. Il aborde les causes profondes de l'abandon scolaire et promeut l'employabilité ou l'entrepreneuriat des jeunes filles et femmes, en s'assurant qu'elles bénéficient d'un environnement institutionnel favorable.

Les violences basées sur le genre (VBG) restent une problématique majeure au sein de la société malgache. En effet, une femme sur trois est victime d'au moins une forme de violence au cours de sa vie. Le contexte socioculturel joue un rôle important dans la persistance de ces violences. Une grande partie de la population, y compris certaines femmes, considère encore ces actes comme normaux ou pertinents de la sphère privée, ce qui favorise le silence et empêche la dénonciation des abus. Par ailleurs, des valeurs culturelles telles que le fihavhana (priorité donnée à l'harmonie sociale) et les fady (tabous) contribuent parfois à maintenir ces violences dans l'ombre. De plus, l'accès aux services de prise en charge demeure limité.

Dans ce cadre, la composante 3 du programme EAGER intègre des actions de prévention et de riposte aux VBG, ciblant directement les communautés concernées, afin de favoriser l'autonomisation des jeunes filles et des femmes bénéficiaires.

Les présents termes des références portent sur le recrutement d'une agence d'encadrement chargée de transférer les compétences en prévention et lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) aux parties prenantes (OSC, associations, ONG, etc.) ainsi qu'aux communautés dans les zones ciblées par le projet EAGER à Madagascar.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION :

A. Objectif général :

Diriger la mise en œuvre d'une stratégie de changement des normes sociales, en assurant un encadrement technique et opérationnel continu des associations locales partenaires et le suivi de l'engagement concret des communautés sur la lutte contre la violence sexiste, le mariage d'enfants et les grossesses précoces dans les zones d'intervention du projet EAGER

B. Objectifs spécifiques :

1- Concevoir une stratégie et encadrement méthodologique

- Développer une stratégie d'encadrement pour l'ensemble des formes de violence et de pratiques néfastes liées au genre : VBG, Mariage des Enfants et Grossesses Précoces en s'appuyant sur les réalités culturelles ;
- Effectuer une analyse contextuelle initiale approfondie pour identifier les risques, les normes sociales et les moteurs communs de la VBG, du mariage des enfants et des grossesses précoces dans les zones d'intervention ;
- Identifier les leviers de changement efficaces et les points d'entrée stratégiques pour l'ensemble des thématiques afin de maximiser l'impact de la mobilisation communautaire ;
- Effectuer une évaluation comparative des interventions intégrant la prévention de la VBG, la lutte contre le mariage des enfants et la promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents ;
- Concevoir des méthodologies d'intervention qui abordent simultanément, de manière éthique et culturellement sensible, les dynamiques de pouvoir inégales qui sont à l'origine de la VBG, du mariage des enfants et des grossesses précoces.

2- Recruter et renforcer les capacités des associations locales :

- Sélectionner des associations locales ayant des expériences sur le changement des normes sociales ;
- Recruter et encadrer des « Travailleurs Sociaux » (TS) disposant des compétences et expériences conformes aux termes de référence établis par le FID. S'assurer que les TS sont formés et encadrés pour intervenir sur le continuum VBG (prévention, sensibilisation et référencement des cas) ;
- Adapter le curriculum de formation existant de manière à ce que la communication favorise et stimule un véritable changement social et comportemental dans les zones cibles, en y intégrant le développement et la mise en œuvre de mesures concrètes d'atténuation des VBG au niveau communautaire ;
- Dispenser des modules de formation pour renforcer les compétences des associations locales et des Travailleurs Sociaux pour l'animation des dialogues communautaires sur des sujets sensibles liés à la sexualité, au mariage précoce et à la violence et pour le suivi de la mise en œuvre.

3. Superviser et encadrer les activités de mobilisation communautaire :

- Superviser la formation des acteurs locaux (personnes d'influences et les leaders communautaires) par les associations locales afin de garantir la qualité de l'approche adoptée. L'encadrement doit garantir que la formation des acteurs locaux couvre la nécessité de protéger les filles et les adolescentes contre la VBG, le mariage des enfants et les grossesses précoces ;

- Assurer un encadrement de proximité, un coaching régulier et des visites de supervision des activités des Travailleurs Sociaux et des associations locales, afin de garantir la qualité et la conformité des interventions avec la méthodologie définie ;
- Superviser les associations locales et les Travailleurs Sociaux dans l'organisation de dialogues communautaires, de campagnes de sensibilisation, d'ateliers participatifs, des consultations spécifiques avec les adolescentes et d'initiatives de plaidoyer pour engager les hommes, les femmes, les parents et les leaders dans la transformation des normes sociales. L'Agence doit assurer la qualité de toutes les activités de mobilisation visant à transformer les normes sociales qui soutiennent la VBG, le mariage des enfants et les grossesses précoces, en mettant l'accent sur l'autonomisation des adolescentes ;
- Fournir un encadrement technique et opérationnel pour renforcer les compétences des associations locales en matière de :
 - Analyse et suivi des normes sociales ;
 - Mise en œuvre d'activités de mobilisation communautaire pour garantir la fidélité méthodologique des interventions ;
 - Planification et élaboration de rapports ;
 - Conception des outils de collecte des données clairs et simples (fiche de présence, questionnaire...).

4. Suivre et évaluer le changement :

- Elaborer des outils de collecte et établir un mécanisme de suivi, en collaboration avec les associations locales, pour mesurer le changement des perceptions et des pratiques non seulement sur la VBG, mais aussi sur l'âge du mariage, la scolarisation des filles et la prise de décision reproductive ;
- Planifier des visites sur le terrain pour observer directement le processus d'adoption des changements des normes sociales. Les observations doivent chercher des preuves du changement dans le traitement des femmes et des filles, notamment l'abandon des pratiques du mariage des enfants et la promotion de l'éducation des adolescentes ;
- Mettre en place un système de suivi rigoureux pour garantir la qualité des interventions, leur alignement avec les objectifs du projet, et s'assurer que les données sont collectées de manière désagrégée ;
- Identifier des indicateurs de suivi qui permettront de mesurer l'impact du programme.

5. Documentation et capitalisation

- Documenter les formations dispensées et les visites de supervision effectuées ;
- Soutenir dans la révision des rapports de mise en œuvre produits par le FID et les organisations locales à partir des données collectées ;
- Contribuer à la capitalisation des enseignements tirés.

6. Assurer la pérennisation et l'appropriation locale de la démarche

- Accompagner l'élaboration de plans d'action communautaires pour la continuité des activités post-projet : l'accompagnement des plans d'action communautaires et l'orientation stratégique doivent inclure des mécanismes durables (engagement des autorités locales et des écoles et d'autres

institutions concernées) pour la prévention et la riposte à la VBG, au mariage précoce et aux grossesses précoces après le projet.

III. RESULTATS ESCOMPTE :

Les résultats attendus sont :

1. Conception d'une stratégie et d'un encadrement méthodologique

- Un cadre d'intervention clair et une stratégie d'encadrement méthodologique sont définis, validés et adaptés aux réalités culturelles et traditionnelles malgaches pour adresser efficacement l'ensemble des problématiques de VBG, de mariage d'enfants et de grossesses précoces .
- Les risques spécifiques de VBG, les moteurs du mariage d'enfants et de la grossesse précoce dans les zones d'intervention sont clairement identifiés et les actions sont ciblées en conséquence.
- Les leviers d'action les plus efficaces et les points d'entrée stratégiques pour une mobilisation communautaire réussie couvrant la prévention de la VBG et l'abandon du mariage précoce et grossesses précoces, sont établis.
- La meilleure approche méthodologique de CCSC est sélectionnée et justifiée par une analyse comparative des expériences pertinentes.

2. Recrutement et renforcement des capacités des associations locales et des travailleurs sociaux

- Des Associations Locales compétentes et opérationnelles sont recrutées, avec une expertise spécifique ou un potentiel de développement sur l'ensemble de la thématique
- Des Travailleurs Sociaux qualifiés sont recrutés, et leur intégration technique et méthodologique est assurée pour une intervention cohérente sur les VBG, les mariages des enfants et les grossesses précoces ;
- Un curriculum de formation complet, pertinent et axé sur le changement de comportement est finalisé, intégrant explicitement les modules sur le mariage des enfants, les grossesses précoces et l'atténuation des VBG ;
- Les compétences techniques et méthodologiques des Associations Locales et des Travailleurs Sociaux en matière de mobilisation communautaire, de suivi et de rapportage sont significativement et durablement renforcées pour mener des activités sur des thématiques sensibles (VBG, mariage des enfants, grossesses précoces).

3. Supervision et encadrement des activités des associations locales et des travailleurs sociaux :

- La qualité et la fidélité de la formation des acteurs locaux (leaders communautaires, personnes d'influence) par les Associations Locales sont garanties.
- La qualité et la conformité des interventions de terrain menées par les Associations Locales et les Travailleurs Sociaux sont maintenues et assurées
- L'engagement communautaire (hommes, femmes, parents, adolescentes, leaders) est effectif et orienté vers la transformation des normes sociales.
- Les capacités opérationnelles des Associations locales en matière d'analyse des normes, de fidélité méthodologique des interventions, de planification et de rapportage sont consolidées.

4. Suivi et évaluation du changement

- Un mécanisme de suivi fonctionnel et rigoureux est établi, permettant de mesurer l'évolution des attitudes et des pratiques au sein des communautés.

- Le processus d'adoption des changements de normes sociales par les communautés est observé, compris et documenté de manière qualitative.
- La qualité des interventions est garantie, leur alignement avec les objectifs du projet est assuré, et la collecte des données est complète et désagrégée.
- Les indicateurs clés de performance et d'impact du programme CCSC sont clairement identifiés et utilisés.

5. Documentation et capitalisation

- La traçabilité des activités de renforcement des capacités et d'Assurance Qualité est complète et utilisable pour l'apprentissage.
- Les rapports de mise en œuvre des Associations Locales sont de haute qualité, précis et techniquement validés par l'Agence reflétant fidèlement les résultats obtenus dans la prévention de la VBG, du mariage des enfants et des grossesses précoces
- Les leçons apprises, les succès et les bonnes pratiques de l'intervention CCSC sont identifiés et formalisés pour éclairer les futures phases.

6. Assurer la pérennisation et l'appropriation locale de la démarche

- L'appropriation et la continuité des activités post-projet sont assurées par l'existence de plans d'action communautaires durables et crédibles.
- L'équipe du FID est guidée par des recommandations stratégiques claires qui maximisent l'impact et assurent la pérennité de l'intervention au niveau institutionnel et communautaire.

IV. PRINCIPAUX LIVRABLES

L'Agence d'encadrement livrera au FID en version physique et en support électronique :

Livrable	Contenu attendu	Échéance
Rapport de démarrage	Présentation de la méthodologie, plan d'action initial et calendrier de mise en œuvre	15 jours après le démarrage
Rapport d'activités mensuelles (Mois 1)	- Rapport de Sélection des Associations Locales : document listant les Associations locales retenues et justifiant leur sélection (expérience en CCSC).	1 ^{er} mois
	- Dossier de Recrutement des Travailleurs Sociaux	
	- Rapport du déroulement des activités sur le terrain (visite de courtoisie, étude sur le terrain...)	
Rapport d'activités mensuelles (Mois 2)	Rapport du déroulement des activités sur le terrain	2 ^{ème} mois

Livrable	Contenu attendu	Échéance
Rapport d'activités mensuelles (Mois 3)	Rapport d'Analyse Contextuelle Initiale (Baseline) : Identifiant les risques VBG spécifiques, les moteurs du mariage d'enfants/grossesses précoces, les leviers de changement stratégiques et les points d'entrée pertinents.	3ème mois
Rapport d'activités mensuelles (Mois 4)	- Rapport d'Évaluation Comparative : Analyse des interventions CCSC et VBG précédentes ou existantes dans les zones cibles, avec recommandations.	4ème mois
	- Manuel de Stratégie et d'Encadrement Méthodologique Final : Document décrivant la stratégie d'encadrement adaptée au contexte, incluant les méthodologies d'intervention (culturellement sensibles) et les étapes de déploiement	
Rapport d'activités mensuelles (Mois 5)	Plan de formation établi – Formation Associations locales et des travailleurs sociaux	5ème mois
	Plan de Supervision et de Coaching (Trimestriel/Semestriel) : Calendrier détaillé des visites de terrain, des sessions de coaching et des réunions d'encadrement.	
Rapport d'activités mensuelles (Mois 6,)	Rapports Mensuels de Supervision Technique : Synthèse des observations de terrain, des défis rencontrés, du coaching fourni et des mesures correctives mises en œuvre pour garantir la qualité et la conformité.	A partir du 6ème mois
Rapport final	Bilan de la mission : synthèse des actions menées, résultats obtenus, défis rencontrés et leçons apprises	15 jours après la fin du contrat

V. CONDITIONS CONTRACTUELLES

La mission sera conclue pour la durée du projet EAGER, avec des renouvellements annuels basés sur les performances et les évaluations.

Les modalités de paiement seront définies en fonction des jalons validés et des rapports d'activités soumis.

Des clauses de révision, de résiliation et des pénalités en cas de non-respect des délais ou objectifs seront intégrées dans le contrat final.

VI. ZONES D'INTERVENTION :

LOT	N°	REGION
1	1	IHOROMBE
	2	HAUTE-MATSIATRA
2	3	MENABE
	4	AMORON'I MANIA
	5	VAKINANKARATRA
3	6	SOFIA
4	7	BETSIBOKA
	8	MELAKY
5	9	ANOSY
	10	ANDROY
6	11	ANALANJIROFO
	12	ATSINANANA
7	13	ATSIMO ATSINANANA
	14	VATOVAVY
	15	FITOVINANY
8	16	ATSIMO ANDREFANA

VII. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES DE L'AGENCE :

- a) Solidité et Permanence Institutionnelle (Expérience Générale)*
- Capacité d'accompagnement long terme : justifier **d'au moins dix (10) années** d'existence légale et d'activités continues dans le renforcement des capacités d'organisations communautaires ou de la société civile.
 - Stabilité opérationnelle : Preuve d'une présence stable (bureau, équipe permanente) et d'une gestion de projets financés par des partenaires techniques et financiers (nationaux et internationaux) sur les 10 dernières années.

b) Expertise Technique en Transformation des Normes (Expérience Spécifique)

L'agence doit démontrer avoir mis en œuvre au **moins cinq (5) projets au cours des dix (10) dernières années** dont l'objectif principal était le changement social et comportemental. Pour être jugés pertinents, ces projets doivent obligatoirement traiter des mécaniques suivantes :

- Leviers de changement des normes de genre : expériences documentées dans la transformation des attentes sociales liées au rôle des filles et des femmes (ex: autonomisation, report de l'âge du mariage) ;
- Gestion du dialogue communautaire sur les sujets tabous : expérience dans la médiation et le dialogue avec les leaders coutumiers et religieux sur la prévention des VBG ou la santé de la reproduction ;

- Production de supports de changement : justifier de la création et de l'utilisation d'outils pédagogiques propres à l'agence (guides de facilitation, boîtes à images, outils de diagnostic communautaire, ...).

c) *Capacité de Mesure de l'Impact Social*

- Preuve de résultats qualitatifs : l'agence doit être capable de présenter, pour ses projets passés, non pas seulement des chiffres (nombre de participants), mais des évidences de changement de comportement (ex : réduction de pratiques néfastes, augmentation de la scolarisation dans une zone cible, ...);
- Rédaction de rapports d'analyse : avoir réalisé au moins deux (2) évaluations d'impact ou capitalisations sur des thématiques liées aux normes sociales.

Deux ou plusieurs associations peuvent se regrouper en consortium afin de réunir le profil minimum requis. Toutefois, chacune des associations membres demeure solidairement responsable du respect des engagements stipulés dans le contrat de travail.

Une association ou une ONG membre d'un consortium et le consortium en question ne peuvent manifester en même temps sous peine de rejet de leurs dossiers.

Compétences techniques de l'équipe :

Les dossiers seront évalués sur la capacité de l'équipe à mobiliser des outils spécifiques :

- **Ingénierie de la Transformation** : maîtrise des outils de diagnostic des normes (distinction entre comportements individuels et attentes collectives) et capacité à concevoir des parcours de dialogue communautaire non-confrontationnels ;
- **Andragogie et Coaching Opérationnel** : expertise dans la formation d'adultes peu alphabétisés via des méthodes participatives (Théâtre-forum, boîtes à images, apprentissage par les pairs) et mise en place de systèmes de mentorat de proximité pour les agents de terrain.
- **Recherche Appliquée et Mesure Qualitative** : capacité à collecter et analyser des données sur le changement de comportement (méthodes de la *Récolte des Incidences*, suivi des *Déviants Positifs* ou échelles de perception des normes).
- **Sécurité et Éthique** : compétences dans la mise en place de protocoles de protection et de référencement des cas de VBG, ainsi que dans la gestion des résistances communautaires.

VIII. RESSOURCES À METTRE EN ŒUVRE

La composition de l'équipe permanente :

Poste	Qualifications Requises
1 Chef de Projet Coordonnateur de la Mission	<ul style="list-style-type: none"> - Master II en sciences sociales, gestion de projets humanitaire ou de développement - Avoir dirigé au moins 3 interventions multisectorielles impliquant la gestion d'un réseau de partenaires locaux
1 Spécialiste en Stratégies de Changement de Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Master II en sciences sociales, anthropologie, communication - Expérience : conception de 2 méthodologies de dialogue social sur des thématiques liées aux Violences Basées sur le Genre (VBG) ou au

	<p>leadership des adolescentes (justification : auteur d'au moins 2 outils de diagnostic des normes sociales) ;</p> <p>- Minimum 5 ans d'expérience en mobilisation communautaire</p>
1 Spécialiste en Ingénierie de Formation	<p>- Master II en sciences sociales, sciences de l'Éducation/Andragogie, en communication ;</p> <p>- Expérience : élaboration de 3 parcours de formation pour des agents de terrain, avec une expertise prouvée dans les méthodes d'apprentissage visuelles pour publics non-alphabétisés.</p> <p>- Minimum 5 ans d'expérience en mobilisation communautaire.</p>
1 Spécialiste en Suivi et Apprentissage	<p>- Master II en statistiques, économie, ou gestion de projets ;</p> <p>- Expérience : mise en place de systèmes de suivi pour 2 projets utilisant des indicateurs de perception et de changement de comportement (données qualitatives).</p> <p>- Maîtrise des plateformes de collecte de données ou de logiciels de traitement de données.</p>
Formateurs / Facilitateurs Locaux par région	<p>- Licence en sciences sociales ou en communication ;</p> <p>- Expérience : animation de plus de 10 sessions de médiation communautaire ;</p> <p>- Ancrage : maîtrise impérative des langues locales et résidence préalable de 1 an minimum dans la zone d'intervention.</p>

- Pour une meilleure performance, l'Agence devrait accorder la priorité au recrutement des responsables de préférence au niveau local, c'est-à-dire au sein des régions ou districts ou des communes où les interventions ont lieu
- En cas de désistement ou d'absence prolongée (plus de 5 jours) sur le terrain d'un responsable, l'Association doit le remplacer dans un délai de 10 jours par un personnel de mêmes qualifications ou plus et toute de suite opérationnel (i.e formé par l'Association sur les formations transmises par l'assistance technique)
- Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.
- L'agence doit présenter les curricula vitae datés et signés par les personnes clés avec des pièces justificatives (photocopie des diplômes et autres...);
- Compétences transversales requises pour toute l'équipe :
 - ✓ Maîtrise du français et des langues locales des zones d'intervention ;
 - ✓ Sensibilité aux questions de genre et de VBG ;
 - ✓ Capacité à travailler en milieu rural/urbain défavorisé ;
 - ✓ Compétences en communication interpersonnelle ;
 - ✓ Maîtrise des outils informatiques de base ;
 - ✓ Engagement envers les principes de "ne pas nuire" et de confidentialité ;
 - ✓ Capacité à travailler en équipe.

IX. AUTRES OBLIGATIONS

- Les prestataires doivent avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les activités ;

- Editer le contrat entre le FID et l'Association en trois (3) exemplaires originaux (dans le cas où cette obligation est prescrite dans le contrat) ;
- Prendre des photos des activités réalisées avec une localisation GPS
- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité ;
- Certaines activités nécessitent l'utilisation d'un smartphone et d'un ordinateur. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ces matériels. En conséquence, le consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité de ces matériels lors de la réalisation de sa prestation.

Remarque très importante : Les prestataires doivent avoir obligatoirement des tablettes ou des smartphones avec les accessoires nécessaires en nombre suffisant à disposition du personnel. Voici les caractéristiques techniques minimales de ces matériels :

OS : Android 8.0

- Mémoire interne : 16 Go- RAM : 2Go- Fréquence minimum : 1,4Ghz
- CPU : Quad-Core- Appareil photo dorsale autofocus : 8 Mpx
- Capteur photo frontal : 5Mpx- NFC : Oui- Capacité Batterie : 4000 mAh
- Charge rapide : Oui – avec GPS